



## Changement de bénéficiaire de la pension alimentaire

Par **wilhelm thierry**, le **24/12/2016** à **15:57**

Bonjour,

je paye une pension alimentaire à mon ex épouse depuis 2003 pour notre fils.  
Celui ci est âgé de 19 ans et continu ses études supérieures et vie encore chez elle.  
Eux résident à BORDEAUX et moi à METZ  
Après plusieurs échanges entre sa mère et lui, mon fils demande à ce que la pension alimentaire soit versée directement sur son compte bancaire, sa mère est d'accord mais refuse de me faire un écrit dans ce sens.

Puis je faire ce changement de versement ou faut il obligatoirement un écrit de la part de sa mère ?

Merci de vos réponses

Thierry

Par **youris**, le **24/12/2016** à **17:43**

bonjour,

si c'est une décision du jaf qui a décidé du versement de la PA à sa mère, il faut demander au jaf la modification.

si votre ex ne veut rien écrire en ce sens, il vaut mieux rester dans la situation actuelle.  
dîtes à votre fils que vous seriez d'accord mais que sa mère ne veut rien modifier pour l'instant.

salutations

Par **wilhelm thierry**, le **24/12/2016** à **17:52**

C'est un peu ce que je pensais mais au moins j'ai la confirmation.

Mon fils est tout à fait conscient du problème, et il comprend très bien la situation...

Je vais donc devoir saisir le JAF.

Merci beaucoup pour votre aide, je vous souhaite un joyeux noel

Thierry